

Discours de Louis Nègre, président du GART

Vœux du GART prononcés le 21 janvier 2020 à Paris

Seul le prononcé fait foi

Monsieur le Ministre, cher Jean-Baptiste,

Mesdames et Messieurs les administrateurs du GART,

Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues,

Monsieur le Président de l'UTP, cher Thierry Mallet,

Mesdames et Messieurs les Présidents et Directeurs du Pôle Joubert,

Mesdames et Messieurs les présidents et Directeurs des entreprises partenaires du GART,

Chers amis,

Je vous remercie très sincèrement de votre présence à ce rendez-vous qui est un moment de convivialité entre les élus du conseil d'administration et les amis du GART. Particulièrement cette année puisqu'elle verra le renouvellement de nos instances et c'est donc la dernière cérémonie de vœux de l'équipe d'élus qui nous ont accompagnés depuis 2014. De plus, le conflit social que le pays traverse continue à perturber les transports aussi, soyez d'autant plus remerciés pour votre présence aujourd'hui.

2020 sera une année riche en événements pour le monde de la mobilité en général et pour le GART en particulier.

Le sujet le plus notable qui va nous occuper est, vous l'imaginez bien, lié à la promulgation de la Loi d'Orientation des Mobilités le 26 décembre 2019. C'est l'aboutissement d'un long processus de concertation entre les parties prenantes, le Parlement et l'État. Le GART y a pris toute sa part en co-organisant, en amont, les États Généraux de la Mobilité Durable avec ses partenaires (UTP, FNTV, Régions de France, FNAUT et TDIE), puis en participant très activement aux Assises de la Mobilité et, enfin, en rédigeant pas moins de 150 amendements proposés aux parlementaires tout au long de la discussion au Parlement. Parti d'un texte qui faisait environ une centaine d'articles, le projet de Loi, singulièrement raccourci après le passage en Conseil d'État, aboutit, finalement, à une Loi d'Orientation de 189 articles.

Bien sûr, toutes les demandes du GART n'ont pas été retenues par le Parlement mais de nombreuses mesures, fondamentales, sont maintenant gravées dans une Loi de la République. Parmi elles, nous en retenons quatre qui peuvent être mises en exergue :

1. La couverture à 100 % du territoire national par une AOM. En conséquence, 900 Communautés de Communes devront se positionner avant la fin de l'année sur la prise de la compétence mobilité ;

2. Le passage d'une logique de transports à une logique de mobilité incluant toute la chaîne de déplacements (autopartage, covoiturage, vélo, engins de déplacement personnel...) ;
3. Le principe d'ouverture des données et la mise en place d'une gouvernance et d'une régulation de cette ouverture qui permettront d'accélérer la mise en œuvre d'une véritable mobilité servicielle ;
4. La généralisation des Zones à Faibles Emissions (ZFE) qui sont un outil indispensable à l'amélioration de la qualité de l'air, avec un effet direct sur la santé publique, et qui favoriseront la transition énergétique.

Il n'en reste pas moins que certaines dispositions sont complexes voire difficiles à appliquer. Elles nécessiteront un gros travail de pédagogie auprès des collectivités et parties prenantes concernées. Le GART participera pleinement à cet accompagnement. Je vous annonce d'ailleurs que, lors de son Conseil d'administration de ce matin, le GART a approuvé la publication d'un guide de décryptage qui constitue la première pierre que nous apportons à ce travail de pédagogie.

Le programme pluriannuel d'investissement, chiffré dans l'article 2 de la LOM, prévoit un engagement de l'État d'un peu moins de 3 milliards d'€ en 2020. Le projet de Loi de Finances pour l'année 2020 a intégré ce financement et le Gouvernement devrait donc lancer un 4ème appel à projets pour les transports collectifs. Cet appel à projets devrait être de l'ordre de 450 M€ et nous souhaitons que le Ministère des Transports puisse le lancer le plus rapidement possible. Comme pour les précédentes éditions, Monsieur le Ministre, vous pourrez compter sur l'engagement du GART pour faire remonter le plus grand nombre possible de projets.

Nous comptons aussi beaucoup sur vous et votre Ministère pour continuer le combat sur la préservation de l'intégrité de la compensation du Versement Mobilité qui, pour des raisons purement budgétaires, a été amputé de 45 M€ cette année. Il s'agit d'une mesure conjoncturelle dont nous souhaitons vivement qu'elle ne soit pas pérennisée.

De la même manière, le Ministère peut compter sur le GART pour continuer à accompagner le travail de normalisation effectué au sein de la commission de normalisation CN03 pour autant que les subventions habituellement consacrées à cette action soient pérennisées.

Nous aurons aussi l'occasion de reparler de LOM lors de notre événement commun avec l'UTP, la European Mobility Expo, qui se déroulera à Paris – Porte de Versailles du 23 au 25 juin prochain. Jusqu'à l'an dernier, cet événement s'appelait le « Salon Européen de la Mobilité ». Le SEM était déjà un rendez-vous incontournable mais nous en avons changé le nom et le concept de façon à le rendre plus international. Il répondra ainsi aux attentes de nos partenaires et il manifestera la volonté du GART et de l'UTP de défendre la filière industrielle de la mobilité française et européenne. Je profite de cette occasion pour remercier encore les membres de notre club des partenaires, présents en nombre ce matin, pour le soutien, absolument fondamental, qu'ils apportent au GART. Et je remercie aussi pour son action notre élu responsable de l'animation de ce club, Jean-Pierre Roume. Jean-Pierre fait partie des élus qui ne se représentera pas aux prochaines élections et je le regrette. Je souhaite saluer particulièrement, en mon nom personnel et au nom des membres du Conseil d'administration du GART, son action, son état d'esprit, son sens de l'action publique et de l'intérêt général.

Pour revenir à la European Mobility Expo, une grande soirée de présentation du nouveau format de cette manifestation aura lieu le 4 février prochain à l'hôtel Mama Shelter Paris West. Vous y êtes tous cordialement invités.

Je souhaite également vous parler d'une action que nous avons initiée l'an dernier mais qui devrait se développer avec la mise en œuvre de l'application de la LOM. En effet, en matière de mobilité, cette Loi renforce les relations entre les régions et les EPCI. Il est donc important de créer des lieux de rencontre entre ces collectivités qui sont, par ailleurs, membres du GART ou qui pourraient le devenir. Comme je le disais au début de mes propos, 900 communautés de communes vont devoir se poser la question de la prise de la compétence mobilité dans les mois qui viennent. C'est pour cette raison, que nous avons la volonté de développer notre action de proximité en créant des GART régionaux qui seront autant de lieux d'échange et d'écoute. Nous avons ainsi créé, en 2018 et 2019, avec les deux régions concernées, un GART « Occitanie » et un GART « Sud ». Nous continuerons sur cette lancée en 2020 avec d'autres régions.

Notre volonté de développer la pédagogie autour de la LOM se déclinera aussi avec deux colloques. Le premier, à Bordeaux, traitera des relations Régions/EPCI et nous souhaitons l'organiser avec nos partenaires habituels que sont Régions de France, France urbaine et l'AdCF. Le second se tiendra à Lille, en partenariat avec la Région des Hauts de France et des membres de notre club des partenaires. Il sera consacré à la desserte des zones peu denses.

Mais nous n'oublions pas nos partenaires des États Généraux de la Mobilité Durable (UTP, Régions de France, FNTV, TDIE et FNAUT) puisque nous avons aussi approuvé ce matin le principe de l'organisation, avec eux, d'un tour de France des Régions sur la mise en œuvre de la LOM. Nous participerons aussi à l'observatoire, animé par TDIE, sur la place de la thématique mobilité à l'occasion des prochaines élections municipales. En 2019, nous avons déjà contribué à nourrir ce débat avec notre étude de fond sur la mise en œuvre de la gratuité des transports public. Cette étude, disponible sur le site web du GART, a été particulièrement bien accueillie lors de sa présentation aux Rencontres Nationales du Transport Public à Nantes en octobre dernier. Je souhaite encore remercier les élus, les membres du Conseil scientifique et l'équipe du GART qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour que ce travail, très technique, aboutisse.

Ces vœux sont les derniers de la mandature et, relisant mes propos, tenu lors de l'Assemblée générale de 2014, je me suis remémoré quelques-uns des engagements que j'avais pris en début de mandat :

- Renforcer l'influence du GART ;
- Travailler toujours ensemble quelques soient nos origines politiques ;
- Renforcer notre travail transversal avec les autres associations d'élus.

Nous avons atteint tous ces objectifs mais je souhaite insister sur l'importance de la coopération qui s'est développée entre les associations d'élus réunies au sein du GIE Joubert. Ce travail transversal a permis d'améliorer notre efficacité en matière d'influence sur les politiques publiques, en matière de réactivité quand les intérêts de nos membres sont en jeu, et de travailler à une meilleure mutualisation de nos travaux.

Enfin, je ne voudrais pas terminer ce tour d'horizon des sujets majeurs, sans parler du recouvrement du Versement Mobilité dont vous connaissez, toutes et tous, l'importance pour les réseaux de transports urbains. Je veux dire mon attachement, et je sais que je parle au nom de tous les élus du GART, à ce que l'expérimentation souhaité par Elisabeth Borne puisse débuter très rapidement.

Cette expérimentation doit permettre aux organismes de recouvrement de partager un certain nombre de données aujourd'hui couvertes par le secret professionnel, avec les collectivités.

Je veux croire que l'ACOSS répondra rapidement à nos demandes afin que cette expérimentation, souhaitée par un ministre de la République et attendue par l'ensemble de nos adhérents, puisse enfin commencer...

Comme je le disais en introduction, la cérémonie de cette année revêt un caractère particulier puisque c'est la dernière de la mandature. Un certain nombre d'élus du GART ne se représentent pas et je souhaite tout particulièrement les remercier pour leur action à nos côtés. Quant à ceux qui se représentent, toutes tendances confondues car nous avons fait un extraordinaire travail d'unité face aux défis de la mobilité durable, je leur souhaite d'être en mesure de pouvoir continuer à nous accompagner.

Dans les semaines qui viennent, les élus vont être moins disponibles car ils doivent donner la priorité à l'action locale et ils consacreront beaucoup de temps à la reconstitution des exécutifs communautaires. C'est pourquoi, j'en profite pour adresser des vœux particuliers à notre équipe permanente qui va assurer le suivi des dossiers en cours ainsi qu'à tous les directeurs transports de nos collectivités qui ont, depuis l'an dernier, la possibilité de se retrouver au sein d'un club informel, animé par le GART, afin de leur permettre d'organiser une réflexion prospective sur des thématiques fortes (financement de la mobilité, articulation entre aménagement urbain et mobilités...).

Comme vous avez pu le voir sur notre carte de vœux de cette année et ici, sur ce bateau, nous souhaitons « construire ensemble les mobilités de demain ». En 2020, la Loi d'Orientation des Mobilités nous donne des outils pour le faire et elle offre aussi la possibilité à de nombreuses communautés de communes qui feront le choix de prendre la compétence mobilité de nous rejoindre. Je leur souhaite, par avance, la bienvenue. Le calendrier électoral nous apportera, quant à lui, l'opportunité de continuer et amplifier notre action avec une équipe d'élus renouvelée. Aussi, à tous et à chacun, je réitère mes meilleurs vœux de bonheur, de succès et de bonne santé pour cette année qui démarre et je vous propose de partager maintenant le verre de l'amitié.